

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 60475 du 17 novembre 2020 portant attribution de la prime
de haute technicité de commandement des majors de gendarmerie du cadre général**

NOR : INTJ2030904S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 54-539 du 26 mai 1954 modifié instituant une prime de qualification en faveur de certains officiers et militaires non officiers à solde mensuelle ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu la décision n° 31966 du 26 juin 2020 relative à la liste des unités éligibles à une prime de haute technicité commandement qui seront étudiées en commission d'attribution ;

Vu la décision n° 37163 du 1^{er} août 2020 portant attribution de la prime de haute technicité de commandement des majors de gendarmerie du cadre général au titre de l'année 2020 (NOR : INTJ2018515S) ;

Vu la circulaire n° 32873 du 9 juillet 2020 relative à l'attribution et au retrait de la haute technicité de commandement des majors de gendarmerie du cadre général et de la prime afférente au titre de l'année 2020 ;

Vu l'instruction n° 24005 du 10 juin 2020 relative à la haute technicité de commandement des majors de gendarmerie du cadre général et à la prime afférente (NOR : INTJ2011609J) ;

Vu le procès-verbal de la commission chargée de proposer l'attribution de la prime de haute technicité de commandement des majors de gendarmerie du cadre général en date du 1^{er} août 2020,

Décide :

Article 1^{er}

La prime de haute technicité de commandement est attribuée, à compter du 1^{er} décembre 2020, aux sous-officiers de gendarmerie du cadre général dont le nom suit :

Région de gendarmerie d'Île-de-France, zone de défense et de sécurité de Paris

Rey Sylvain NIGEND : 151 568

Groupement de gendarmerie départementale de la Vienne

Champnier Jean-Jacques NIGEND : 141 589

Région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, zone de défense et de sécurité Sud-Est

Bonhomme Frédéric NIGEND : 140 184

Région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté

Leblanc Emmanuel NIGEND : 178 693

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 novembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

L. LE GENTIL